



BESOIN D'UN GARANT ? AYEZ LE REFLEXE VISALE D'ACTION LOGEMENT !

Que vous soyez :

- **Parent** d'un enfant de moins de 30 ans qui recherche un logement,
- **Salarié** de moins de 30 ans (alternant, CDD, intérimaires, CDI, etc),
- **Propriétaire** de logements destinés à la location,

Bénéficiez de Visale, la garantie des loyers impayés que propose Action Logement. Gratuite pour le bailleur et le locataire, couverture du risque sur toute la durée du bail, procédure de recouvrement rapide et simplifiée, rendez-vous sur Visale pour découvrir l'ensemble des avantages. Aide à solliciter avant la signature du bail de location.



Elargissement de Visale depuis fin mai 2018 :

**CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.VISALE.FR**



PARENTS



Plus besoin de vous porter garant pour votre enfant, Action Logement porte ce risque à votre place. Sollicitez **Visale**, caution gratuite pour le locataire comme pour le bailleur. Proposez ainsi au futur propriétaire un garant réactif et qui couvrira les éventuels impayés sur toute la durée d'occupation du bail.



BAILLEURS



Bailleurs louez encore plus sereinement votre logement.

Faites confiance à Action Logement, un garant fiable, réactif en cas d'impayés, qui vous propose un suivi en ligne de vos démarches. Visale garantit les loyers **sur toute la durée du contrat de location**, dans la limite de 36 mensualités impayées.



SALARIES



Plus besoin de demandeur à vos proches de se porter garant pour vous. Action Logement porte ce risque auprès de tous les moins de 30 ans et des salariés de plus de 30 ans qui vont ou viennent d'entrer dans un nouvel emploi, et qui ont besoin de trouver un logement dans le parc privé.



Pour plus d'information, contactez :